

Le secteur touristique en danger, la mort du CHAB est -elle programmée...?; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

- 1) Les derniers attentats de Paris conjugués aux événements dramatiques orchestrés à Bruxelles le 22 mars dernier auront achevés notre économie régionale ainsi qu'au niveau de notre localité. Notre Commune, qui survit grâce notamment au tourisme, est durement touchée. Les nombreux commerces situés sur notre territoire sont en perdition, le secteur Horeca et l'hôtellerie plus particulièrement n'en finit plus de compter ses pertes d'exploitation. L'une de nos enseignes associatives est dans une situation gravissime. Le Chab va très mal. Cette auberge de jeunesse communale réputée à besoin urgemment d'oxygène sous peine de mettre la clef sous le paillason....

Que compte faire le Collège pour sauver de la faillite ce fleuron emblématique de notre commune ?

**Interpellation de Madame Julie DE PAUW à Monsieur Kadir OZKONACI, Echevin des Sports de Saint-Josse sur « la politique communale des chèques-sports » au Conseil communal du 25 avril 2016.**

Monsieur l'Echevin,

Selon les chiffres de la Direction générale Statistique du SPF Economie de 2012, Saint-Josse est la commune la plus pauvre de Belgique avec un revenu imposable moyen par habitant de 8.242 € et également la plus jeune de Bruxelles, avec un âge moyen d'à peine 33, 95 ans selon la situation établie au 1ier février 2016 par la Direction générale Institutions et Population du Service Public Fédéral Intérieur.

Cette réalité socio-économique rend très difficile pour notre population jeune les pratiques sportives compte-tenu de la hiérarchie des priorités pour les familles tennodoises.

Or, l'activité physique agit sur ce qui est appelé le bien-être, résultant de quatre éléments : le bien-être émotionnel (anxiété, stress, fatigue, état et trait de dépression, énergie, vigueur...) ; la perception de soi (estime de soi, compétences, image du corps...) ; le bien-être physique (état de santé, douleur...) et le bien-être perçu (qualité de vie, sens à sa vie) permettant ainsi un épanouissement de l'individu.

Dans un contexte de précarité des familles, le bien-être des jeunes tend à se transformer en mal-être avec des conséquences néfastes dans la société

Face à cette situation, il apparaît important de poser un diagnostic clair quant à la participation des jeunes à l'activité sportive, de suivre leur évolution dans la commune ou encore de développer des politiques ciblées en vue d'accroître la part du bien-être dans la société.

Au vu de ces constats, je souhaiterais dès lors savoir :

- Quelle est la situation actuelle de la politique sportive en faveur des jeunes à Saint-Josse ?
- Quel bilan, tirez-vous de cette politique ?
- De quelle manière comptez-vous favoriser les initiatives entreprises ?
- Quels sont les moyens mis à disposition ?
- Quel est le nombre de personnes bénéficiant de cette mesure ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Pourquoi le Collège a-t-il snobé et caché aux conseillers de l'opposition l'inauguration du 22 rue du méridien ?; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.**

Le 13 avril dernier était inauguré en grande pompe par les autorités Fédérales (Beliris) et Régionales (Cocof) le Centre d'Accueil pour personnes handicapées de grande dépendance à la rue du méridien n° 22. 2 Ministres en charge actuellement du dossier et une ex ministre honoraient de leurs présences l'événement. La curieuse absence de notre actuel Bourgmestre contrastait avec les remerciements des organisateurs adressés au précédent Bourgmestre qui avait porté le projet... J'ai, malgré tout, et inopinément été le digne représentant de notre commune.

Pourquoi les membres du Collège ont-ils snobés cette inauguration ? Comment se fait-il que les membres de l'opposition au Conseil communal n'ont-ils pas été avisés de cet événement ?

**La solidarité communale avec les précaires de la Maraude est- elle encore une priorité ?; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.**

La presse vient à nouveau de se faire l'écho d'une situation inquiétante pour l'un des services communaux les plus importants pour de nombreux démunis et autres précaires qui depuis de nombreuses années avaient pris l'habitude de bénéficier d'un service de proximité local indispensable qui avait été mis en place par l'ancienne majorité. L'un des porteurs du projet , actuellement en arrêt maladie depuis de nombreuses semaines, prendra bientôt sa pension.

Il se fait qu'actuellement une seule personne en CDI et une stagiaire occasionnelle doivent assumer les permanences quand précédemment une équipe d'approximativement 8 personnes étaient opérationnelles....

Le Collège compte- t -il définitivement condamner ce service de première ligne ou va-t-il enfin reprendre ses responsabilités et appliquer son programme de politique général de début de législature basé sur la SOLIDARITE ?

Monsieur le Secrétaire communal est il empêché ?; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Depuis le début de cette législature, les membres de l'opposition n'ont de cesse de réclamer l'accès à divers dossiers et documents relatifs à la gestion de notre commune. A quelques rares exceptions près, Monsieur le secrétaire communal use et abuse régulièrement de prétextes les plus farfelus pour ne pas donner satisfaction aux différentes demandes. Nous avons régulièrement avisé ce Conseil de ces états de faits inqualifiables et qui portent atteintes à nos mandats d'élus nous empêchant de remplir nos missions. Malgré nos nombreux mails de rappels, les plaintes envoyées à la tutelle et autre procédures amiables, force est de constater que notre secrétaire communal est sous pression....

Monsieur le secrétaire communal exécute-t- il des instructions du Bourgmestre et de son Collège pour nous interdire l'accès à l'information ou agit-il de sa propre initiative ? Dans l'un ou l'autre cas, Monsieur le Secrétaire communal peut-il encore raisonnablement assumer sa mission de garant du respect de la loi et de la neutralité?

## **Radiation des registres communaux; interpellation introduite par Mme Zoé GENOT, Conseillère communale.**

Quand un habitant quitte la commune, il devrait être radié des registres tennodois.

Le SPF intérieur prévoit " Conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers, l'administration communale recherche les personnes, qui sans avoir effectué la déclaration de changement de résidence prévue à l'article 7 de l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers, ont établi leur résidence principale dans une autre commune ou à l'étranger. S'il s'avère impossible de retrouver la nouvelle résidence principale d'un citoyen, le Collège communal ordonne la radiation d'office sur la base d'un rapport d'enquête présenté par l'officier de l'état civil, constatant l'impossibilité de déterminer la nouvelle résidence principale de l'intéressé. Le Collège communal procède à la radiation d'office d'un citoyen à la date de la décision du Collège."

- Quelle est la procédure à Saint-Josse ?
- Quelle démarche doit réaliser un résident qui souhaite faire radier, de son adresse, un ancien habitant toujours domicilié ou une société ?
- Combien de radiations ont eu lieu en 2016 ? 2015 ? 2012 ?
- L'administration peut-elle inscrire de nouveaux occupants dans un logement si les anciens ne sont pas radiés ?

La non radiation peut entraîner divers problèmes :

- huissier de justice se présentant chez de nouveaux occupants pour suivi de créances ;
  - impossibilité pour la personne, sans abris mais non radiée à la commune à son ancienne adresse, d'obtenir une adresse de référence et commencer un parcours d'insertion logement ;
  - non connaissance de la nouvelle adresse de certains résidents ;
  - nombre de ménages inscrits à une adresse dépassant la capacité « normale » de l'habitation ;
- etc.

**Voortdurende schendingen van reglement van orde van gemeenteraad maken werkzaamheden van gemeenteraadsleden onmogelijk - Le non respect du ROI du conseil communal rend impossible le travail des conseillers; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid.**

Geachte heer burgemeester,  
geachte heer de gemeentesecretaris,

De voortdurende schendingen van het reglement van orde van de gemeenteraad en het eindeloos wachten op een antwoord op mijn schriftelijke vragen nopen me ertoe om u deze interpellatie te richten voor volgende gemeenteraad:

Het schepencollege en de gemeentesecretaris maken zich sinds het begin van deze legislatuur schuldig aan voortdurende schendingen van het reglement van orde van de gemeenteraad. Dit reglement regelt de werkzaamheden van de gemeenteraad en bevat bepalingen over onder meer het raadplegen van stukken, het indienen van vragen en interpellaties en bepalingen over de pv's van de gemeenteraad.

Ik zal hieronder de verschillende schendingen van het reglement opsommen:

**Artikel 14.-** Onder voorbehoud van artikel 16, worden voor elk agendapunt de dossiers, alsook alle stukken die betrekking hebben tot het dossier, zonder verplaatsing, vanaf de verzending van de oproeping, ter beschikking gehouden van de raadsleden.

In het beste geval zijn vele stukken pas beschikbaar op de dag van de gemeenteraad wat een correcte voorbereiding (door zowel meederheid als oppositie) van de gemeenteraad door de gemeenteraadsleden onmogelijk maakt. Herhaaldelijk werden bepaalde agendapunten laattijdig toegevoegd en zijn stukken pas enkele uren voor de gemeenteraad plaatsvond beschikbaar gemaakt.

**Artikel 48.-** Er wordt op schriftelijke vragen binnen de maand na ontvangst door de Burgemeester of diegene die hem vervangt geantwoord.

Op het ogenblik van schrijven blijven verschillende vragen van ondergetekende zonder antwoord. Ook de vragen van andere oppositieraadsleden blijven al maanden onbeantwoord. Schriftelijke aanmaningen worden eveneens niet beantwoord.

**Artikel 50.-** Geen akte, geen stuk betreffende het bestuur van de gemeente mag aan het onderzoek van de gemeenteraadsleden worden onttrokken.

**(zie ook Nieuwe gemeentewet Art. 84)**

Voortdurend wordt de toegang tot bepaalde stukken uitgesteld of botweg geweigerd zoals recentelijk de stukken over de studie over de Noordwijk of over de controles op prostitutiepaden. Elke vraag vergt verschillende herhalingen en neemt veel tijd in beslag.

**Artikel 54.-** Het ontwerp van analytische weergave wordt ter beschikking gesteld van de gemeenteraadsleden vanaf de verzending van de dagorde van de tweede daaropvolgende desbetreffende zitting en overeenkomstig de bepalingen van artikel 14.

Op het ogenblik van schrijven zijn bepaalde analytische weergaves van gemeenteraden van vorig jaar nog steeds niet beschikbaar op de website van de gemeente. Het gaat om de verslagen van de gemeenteraden van 26.05.2015, 29.06.2015, 07.09.2015, 28.09.2015 en 30.11.2015. Ook het bulletin van interpellaties en mondelinge vragen is niet meer beschikbaar sinds 30.11.2015.

**Verzoek :**

Ik vraag een correcte toepassing van het reglement van orde van de gemeenteraad. Dit betekent dat ten laatste tegen volgende gemeenteraad ik en andere gemeenteraadsleden een antwoord krijgen op al onze gestelde vragen, dat alle ontbrekende analytische weergaven beschikbaar zijn, dat de dossiers van de gemeenteraad tijdig beschikbaar zijn en dat geen enkel stuk aan het onderzoek van de gemeenteraad meer wordt onttrokken.

Indien dit niet gebeurt zullen de gemeenteraadsleden van de

oppositie worden gedwongen om hetzelfde reglement van orde tot in de puntjes te laten toepassen, met name wat betreft stemming en procedures.

Frederic Roekens  
Ecolo-Groen 1210

**Bijlage : Onbeantwoorde schriftelijke vragen en andere verzoeken:**

(verzoek 05.01.2016)

1) ik had graag een actualisatie van het personeelsbestand ontvangen.

Kan u me ook vertellen hoeveel personeelsleden (+hun functie) de administratie hebben verlaten + het aantal nieuwe aanwervingen (+ hun functie).

2) Ik had graag een overzicht ontvangen sinds het begin van de legislatuur van de subsidies en steunmaatregelen aan sportieve, religieuze, socio-culturele verenigingen etc (naam vereniging + bedrag). Worden er zoals in het verleden nog personeelsleden van de gemeente gedetacheerd naar vzw's?

(verzoek 27.01)

Inzake de aanstelling van een nieuwe directeur/directrice van SJAZ;

Ik zou in dit verband graag het juryrapport en de andere relevante documenten willen raadplegen.

(verzoek 26.01)

Verzoek om afspraak voor een bezoek aan de ondergrondse rogerzaal (piramidezaal).

(verzoek 05.02)

verzoek om raadpleging stukken conventie exploitatie gemeentelijke tenniszaal en briefwisseling met exploitant over de verschillende constructiefouten van de zaal.

Frederic Roekens

Ecolo-Groen 1210

Le théâtre ‘‘Le Public’’ est il devenu indésirable ? ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Fin décembre 2015, le Collège supprimait son intervention dans la location d’emplacements dans le parking Scailquin pour le Théâtre le Public faisant passer de la sorte les coûts pour l’ASbl de 3 euros à 8 euros la place. Cette augmentation aura poussé l’asbl à s’expatrier au Parking Loi moins cher mais plus loin....

Pourquoi ce désengagement du Collège ? Pourquoi faire porter à ce haut lieu de la culture Régionale la responsabilité de la mauvaise gestion passée du parking Scailquin ?